

République Française
Département de l'Hérault
Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT

Date de la convocation : 03/02/2021

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°
Séance du 9 Septembre 2021 50 - 2021

Membres en exercice : 11

Présents : 7

Absents : 4

Représentés : 3

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

L'An Deux Mille Vingt Un le Neuf Septembre à 18 heures
le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
sous la présidence de M. Robert SIEGEL, Maire,

Présents : SIEGEL R, MORESMAU JP, HOMBERT B, THEULE JC, VEDEL P,
QUEVREUX M, GILHET B, KROGSDAHL A, STEHLE C.,

Absent représenté : MINAZZO D procuration à SIEGEL R, GILHET B
procuration à THEULE JC, KROGSDAHL A procuration à MORESMAU JP

Absent : NICAISE V.

Objet : Mise en place d'un forfait parking Hors Saison (d'octobre à mars)

M. le Maire propose au Conseil Municipal la mise en place d'un forfait de stationnement hors saison couvrant la période du 1^{er} octobre au 31 mars afin d'inciter les visiteurs à venir sur notre commune en cette période généralement calme.

L'achat de ce forfait permettrait donc le stationnement sur les parkings municipaux. Cela redynamiserait le village sur une période creuse et permettrait ainsi, en offrant un tarif attractif, une fréquentation étalée.

L'image de notre commune en serait d'autant plus positive et valorisée car cela permettrait aux visiteurs les plus modestes de revenir à plusieurs reprises. Les habitants de notre territoire pourraient également en profiter en se réappropriant notre commune délaissée par ce public depuis de nombreuses années à cause du stationnement onéreux. Le tarif proposé serait de 25 €.

Le Conseil entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré

A 10..Voix Pour

A ...0..Voix Contre

A ...0..Voix d'abstention

VALIDE / ~~NE VALIDE PAS~~ la mise en place de ce forfait stationnement hors saison tel que présenté ci-dessus.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le



Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.

Le Maire,
SIEGEL R

MORESMAU JP. 	BRUNEL MINAZZO D. 	HOMBERT B.
THEULE JC. 	GILHET B. 	VEDEL P.
NICAISE V. 	KROGSDAHL A. 	STEHLE C.
		QUEVREUX M.